



MAISON
DU FUTUR

POLICY PAPER

- N°16 -
2017

**LIBAN 2018 :
DES ÉLECTIONS POUR QUOI
FAIRE?**

JOSEPH MAÏLA



Konrad
Adenauer
Stiftung

N.B.: Le contenu de cette publication ne reflète pas nécessairement l'opinion officielle de la Konrad Adenauer Stiftung ou l'opinion de la Maison du Futur. Les informations et les opinions exprimées dans cette publication incombent entièrement à l'auteur.





Liban 2018 : Des élections pour quoi faire?

Après de nombreuses discussions sur son opportunité, une nouvelle loi électorale en vue des législatives au printemps 2018 a été adoptée par le Parlement libanais le 16 juin 2017.

Les tenants de la régularité constitutionnelle salueront la naissance de cette loi ainsi que la tenue programmée d'élections après les huit années et neuf mois de mandat de la Chambre actuelle. Cette longévité due à une prorogation de plus que quatre ans n'avait pas paru inhabituelle en son temps. Le Liban a contracté l'usage des prorogations constitutionnelles « pour convenance » au gré des circonstances politiques, il est vrai mouvementées, par lesquelles il est passé. En l'occurrence, l'auto prorogation des mandats de la Chambre des députés avait été initiée à partir de la grande rupture de la vie parlementaire au moment du déclenchement des conflits au Liban en 1975 et la reconduction du mandat de la Chambre élue en 1972 avait été opérée jusqu'aux élections de 1992. Si l'on excepte la très extraordinaire nomination, à la durée éphémère, de 40 députés en 1991! Les élections de 1992 avaient été rendues possibles par l'adoption du *Document d'entente nationale* ou Accord de Taëf en 1989 qui avait permis une vaste révision de la Constitution libanaise de 1926. La législature actuelle qui s'était prolongée sur plus que deux mandats de quatre ans au lieu d'un seul, de cette durée, prévu constitutionnellement résulte des élections législatives de juin 2009. On se souvient que le Liban était alors en crise à la fin du mandat présidentiel prorogé du Général Émile Lahoud (1998-2007) – avant lui l'Assemblée nationale avait

prorogé le mandat du Président Haraoui (1989-1998) - et de la vacance du pouvoir au sommet de l'État qui en était résulté en novembre 2007. L'élection du Président Michel Sleiman le 25 mai 2008 avait été rendue possible par l'accord conclu à la *Conférence du dialogue interlibanais* à Doha (Qatar) du 21 mai après le coup de force du *Hezbollah* au début du même mois à Beyrouth-Ouest dans des quartiers à dominante sunnite. Suite à la « réconciliation » scellée à Doha et dans la foulée de l'élection du Général Michel Sleiman, les élections législatives avaient pu se tenir en juin 2009. Toutefois, quatre ans plus tard, les élections prévues pour le 7 juin 2013 furent reportées. L'impossible entente sur une loi électorale cette année-là et, par la suite, la tournure prise par événements de Syrie en 2014 avait été jugés suffisamment graves pour que se déroulent de manière sereine une consultation électorale. L'Assemblée nationale avait alors prorogé son mandat une première fois jusqu'en 2014, une deuxième fois jusqu'en juin 2017, puis une troisième fois jusqu'en 2018. La polarisation de la vie politique était grande. L'implication du *Hezbollah* dans la guerre syrienne soulevait des oppositions passionnées. Beaucoup craignaient des mobilisations à caractère communautaire, mettant en cause la sécurité du pays et la montée de tensions confessionnelles. Était-ce là des raisons suffisantes pour prolonger la durée du mandat législatif ? On peut en douter; mais c'est ce qui fut décidé.

Ainsi, dans le contexte d'une consultation électorale renouvelée, renouer avec la vie démocratique en dépit de toutes les vicissitudes et scories constitutionnelles pourra sembler une preuve de résilience d'un système politique chahuté par les événements régionaux et internes mais qui toutefois maintient les fonctions essentielles du pacte communautaire du vivre ensemble,

fondateur du Liban moderne. D'autres y liront l'incapacité structurelle grandissante d'institutions politiques à la dérive sans prise sur la construction d'un État moderne de citoyenneté, d'égalité et de progrès. Les crises sociales associées à l'incurie administrative, le déficit abyssal et successif des budgets, le poids de la dette et de son service sont en train de faire du Liban un des pays les plus vulnérables politiquement et financièrement du monde. La mauvaise gestion des services publics, de l'eau de l'électricité et de la santé notamment, le délabrement des infrastructures, la gestion calamiteuse du ramassage des ordures ménagères et industrielles et ses conséquences sur la santé publique, confortent aux yeux de l'opinion publique la réputation de prébende et de corruption de la classe politique. Le Liban qui a survécu aux guerres pourrait succomber à une faillite d'État. Cette perspective n'est plus une hypothèse d'école. Les réunions internationales sur le Liban visent plus que jamais à reporter des échéances financières que le marasme économique persistant, l'échec des politiques économiques de relance, le poids de la présence des réfugiés syriens sur les infrastructures et l'emploi ainsi que l'insécurité politique ne parviennent plus à cacher. L'effet politique d'une telle instabilité sociétale s'est traduit par le regain de vitalité de la société civile, dont la mobilisation à l'occasion de la survenue des élections apparaît de plus en plus critique de la classe politique. Plus que jamais auparavant, les échéances législatives pourraient voir se concrétiser la mise en accusation par la société civile de la classe dirigeante. Encore faudra-t-il que les formations de la société civile s'unissent autour d'une plateforme de gouvernement et soient suffisamment crédibles pour offrir un choix alternatif crédible. Les dernières élections municipales avaient vu, notamment dans la capitale, la société civile capitaliser plus de 40% des voix mais avec un manque de

cohésion et de stratégie qui lui furent fatal. La situation objective veut qu'une jeunesse de plus en plus consciente de la faillite de ses élites, ne parvienne pas encore tout à fait à imposer ses revendications à une société qui reste travaillée par la référence et les préoccupations communautaires. Il est vrai toutefois qu'avec l'étendue du désastre écologique en particulier des voix perceront sans être assurées d'entraîner dans leur sillage une réaction massive.

De ce qui précède, il serait vain et fallacieux cependant d'opposer un camp politique qui maintient la paix civile au prix du compromis communautaire à celui d'une société civile citoyenne et de dépassement du confessionnalisme. Au Liban, les clivages sont beaucoup plus complexes mêlant le poids persistant des particularismes et des notabilités locales, celui des inégalités sociales et régionales qui vont se creusant avec la paupérisation des classes moyennes et les interférences étrangères. Dans un système politique ouvert sur les turbulences de son environnement régional, de telles fractures nourrissent la passion communautaire et sont aptes à attiser des peurs, exagérer des dangers et retraduire en termes confessionnels des défis politiques que nul ne veut véritablement relever. Cette fois encore, la logique communautaire dominera. Les élections se dérouleront sous les auspices d'une loi électorale qui entérine le partage communautaire des sièges et tient compte de la répartition confessionnelle de la population sur le territoire libanais. L'obsolescence programmée du communautarisme dans *l'Accord de Taëf* et la Constitution ne s'appliquera pas. Les débats politiques intégreront cependant les sempiternels appels de certains à sortir du communautarisme et en réponse mentionneront le préalable nécessaire invoqué par les autres

de chasser le communautarisme des esprits (*nufus*) avant de l'éradiquer des textes (*nussus*). Ce jeu est un échange communicationnel convenu où certains leaders confessionnels jouent les apeurés que le communautarisme protège et d'autres leaders, tout aussi confessionnels, campent les héros de la modernité post-confessionnelle et sécularisé. Cette mise en scène du « mensonge objectif » sans cesse colporté par la langue de bois de la classe politique selon lequel nul ne serait *a priori* « hostile » à la déconfessionnalisation du système politique et administratif mais constaterait l'impossibilité objective de sa réalisation mine la vie politique libanaise. Les plus cyniques des politiciens font surenchère de sécularisation et menacent de réclamer la suppression immédiate du confessionnalisme (*ilgha' al taifiyya*) pour laisser la loi du nombre et donc la « démocratie » l'emporter. Les plus conservateurs demanderont le passage à la « laïcité » (*almana*) totale (Constitution et état civil unifié) mais si elle s'avérait impossible alors le système confessionnel serait maintenu! Ces jeux de langage communautaire qui oscillent entre l'abolition souhaitée du communautarisme et son maintien inéluctable ne font que couvrir des pratiques communautaires. Ils sont la plaie d'un système qui ne fonctionne que pour mieux profiter à ses bénéficiaires. Reste qu'au vu de l'évolution régionale, le communautarisme qui est l'une des spécificités du système politique libanais, connaît avec les guerres de la Syrie et de l'Irak une incontestable actualité. La situation régionale avec les malheurs qu'elle a donné à voir à la suite des exactions du groupe terroriste *État islamique* (*Daesh*) notamment contre les groupes et minorités confessionnels mais également contre des sunnites ne partageant pas leur radicalité et leur extrémisme, pèse comme une menace de dérapage toujours possible contre laquelle même des Libanais instruits pourtant par quinze ans de

conflit civil ne sauraient échapper. Or, plus que jamais le contexte électoral libanais est marqué par des mutations importantes. Les élections se déroulent à l'ombre de la guerre incessante de Syrie, de la montée en puissance de l'Iran et de la dégradation de la situation sur le front du sud libanais. Comme à l'accoutumée, mais plus encore cette fois, les élections libanaises sont si l'on peut dire des « élections régionales ».

Les impacts de la situation régionale

Depuis le déclenchement de la guerre en Syrie, le Liban a été exposé à une situation d'une volatilité et d'une dangerosité exceptionnelles. Que le pays ait pu résister à la violence qui s'exerce en Syrie, violence qui a gagné l'Irak où les groupes radicaux ont pu prospérer et l'organisation terroriste *État islamique* étendre son pouvoir sur des portions territoriales des deux pays, relève du miracle. On pouvait s'attendre à ce que le conflit syrien par un mécanisme classique de débordement (*spill over*) ne finisse par entraîner le Liban dans son sillage. Le Liban n'avait pas su résister aux violences régionales aux temps des crises de 1958 avec la création de la *République arabe unie*, de 1975 et de la montée en puissance de l'OLP et de sa stratégie de confrontation frontale à Israël, de 1982 avec la décision israélienne d'en finir avec la présence militaire des organisations palestiniennes au Liban, ou de 1990 avec la mise au pas du Général Michel Aoun dans le contexte de l'invasion par Saddam Hussein du Koweït.

Le contexte régional actuel en 2018 est aussi tendu qu'il l'a été aux époques que l'on vient d'énumérer. Certes, le Liban n'est pas en guerre mais il est entouré par la guerre régionale ou du moins par ses conséquences immédiates et par les dangers qu'elle présente à l'avenir. Directement exposé aux secousses politiques

sismiques qui déchirent la région depuis le déclenchement de la guerre interne en Syrie, le Liban a été rejoint dans l'effondrement étatique et la partition territoriale qu'il a connus durant le passé par la Syrie et l'Irak. Dès l'extension du conflit en Syrie, les groupes djihadistes combattus par le régime syrien ont tenté aussi de porter le combat au Liban. On se souvient que l'armée libanaise avait dû croiser le fer avec des groupements fondamentalistes armés dans l'anti Liban à *Ersal* et dans le *jurd* de la localité. En août 2014 une trentaine de soldats libanais avaient été enlevés. Quatre avaient été assassinés. Jusqu'à l'an dernier, des combats avaient opposé le *Hezbollah* aux combattants du *Fath al-Châm* (anciennement *Jabhat al-Nusra*) épaulés par les djihadistes de *l'État islamique*. Le Liban avait pu contenir au prix de combats très durs, et prévenir, un débordement (*spill over*) du conflit se déroulant chez son voisin sur son sol. Si les conséquences militaires du conflit syrien furent circonscrites, les développements sur le plan humanitaire se révélèrent désastreuses et lourdes de dangers pour l'avenir régional. Trois retombées majeures ont résulté pour le Liban.

Le premier résultat d'importance du conflit syrien sur le Liban a été et reste la constitution d'une masse de réfugiés qui se sont disséminés dans la région et dont les effets se sont fait sentir au-delà du Moyen-Orient et en Europe. Les colonnes de réfugiés fuyant la Turquie et se dirigeant à marche forcée à travers les pays de l'Union européenne vers l'Allemagne, destination fantasmée, provoquèrent la clôture des frontières et contribuèrent, avec d'autres facteurs certes, au regain de populisme en Europe. Pour le Liban, un million de réfugiés, ou plus, ce qui fut probablement le cas, est de l'ordre de l'ingérable. Et c'est parce qu'il n'est pas géré – comment le serait-il avec un État

qui lutte pour gérer ses propres citoyens ? – que le problème est à la fois plus évanescent et plus explosif. Répartis dans la nature, entassés dans des camps de réfugiés improvisés, squattant des immeubles en construction, installés sur le domaine public ou simplement errant dans les rues des villes et des villages, ces réfugiés vivent dans la plus grande insalubrité. Leur impact sur l'infrastructure du pays et ses services (besoin en eau, électricité, écolage, transports, santé ...) est très grand même si l'État est supposé pourvoir à leurs besoins directs ou indirects grâce en grande partie à l'aide internationale. Il reste qu'un pays ne peut pas se projeter dans l'avenir, planifier, si tant est qu'il le veut et y travaille, ses ressources, son avenir et se préoccuper de presque un cinquième de sa population composée de ressortissants étrangers dont beaucoup feront souche. Le cas des réfugiés fait partie du questionnement stratégique concernant l'équilibre populationnel libanais.

Le deuxième effet de la guerre syrienne aura été sans conteste, et de loin le plus important au plan politique, l'engagement du parti libanais du Hezbollah dans la guerre aux cotés de la Syrie. Auréolé de sa victoire de 2000 face à Israël se posant en défenseur de la souveraineté, le *Hezbollah* n'a cessé de monter en puissance sur la scène politique libanaise. Composante chiite importante du jeu politique, sa stratégie semble s'articuler autour de trois projets poursuivis avec constance. Le premier est celui de se poser en premier opposant, national et régional, à Israël. Le second est de ne pas s'immiscer directement dans le jeu politique, parlementaire ou gouvernemental libanais, laissant ses délégués chiites (le *Mouvement Amal*), ou chrétiens (le *Courant patriotique libre*) s'en occuper directement, tout en gardant l'ascendance. Le parti, lui, se consacrant à mobiliser la communauté chiite mais aussi

la société libanaise autour de son célèbre triptyque stratégique : « l'armée, le peuple, la résistance ». Plus concrètement, le *Hezbollah* s'active sur le terrain de manière systématique à travailler pour une société de « résistance » organisée autour d'un réseau de solidarité sociale constitué par ses écoles, ses hôpitaux et dispensaires, l'aide sociale et le militantisme de ses adhérents. Vivant quasi à l'écart de l'État administratif, sauf en ce qui concerne le contrôle des questions de sécurité et des relations avec les organismes de la sûreté nationale ou du renseignement militaire ainsi qu'au sein des services étatiques financiers, le Parti s'emploie à renforcer essentiellement et continuellement son appareil militaire. Le parti de Dieu est un parti de combattants. Son origine (la lutte contre l'occupant israélien en 1982 au sud Liban), sa fonction (la résistance contre Israël y compris après la libération du sud libanais en 2000), sa projection (contribuer à libérer la Palestine occupée) en font un parti à structure et finalité militaires. Estimant que la remise en cause de cette fonction par le rappel par les autres parties libanaises de gouvernement de la nécessité d'avoir une seule armée qui monopolise les moyens et l'usage de la force, le *Hezbollah* avait réagi, on s'en souvient, en recourant au coup de force du 7 mai à Beyrouth. La cause était alors entendue.

Toutefois, c'est la conjoncture syrienne qui achève de transformer le *Hezbollah* d'un parti de résistance en parti-armée. L'engagement du Hezbollah dans les événements en Syrie marque un tournant majeur dans la vie du parti et dans celle du Liban. En se rangeant aux côtés du régime syrien dans sa bataille contre l'opposition démocratique puis islamiste syrienne, le *Hezbollah* s'enfonce dans les méandres de la politique régionale. Il contribue tout d'abord à défendre entre

2013 et 2015, la ligne de front syrienne dans la région de *Qusayr* et du *Qalamoun*. Il contribue avec l'armée libanaise en prise avec les djihadistes sunnites à défaire les groupes proches d'*al-Qaida* et de *l'État islamique*. Avec la chute d'Alep, l'armée, désormais aguerrie du parti de Dieu, monte la garde sur une ligne qui va de la Syrie en longeant la frontière syro-libanaise de l'Anti-Liban jusqu'aux marches du Golan. En participant à cette bataille, le *Hezbollah* a pris définitivement ses distances avec le principe de « distanciation » des partis politiques libanais entériné par la *Déclaration de Baabda* du 11 février 2012.

Peut-on désormais considérer à partir de là que le *Parti de Dieu* est seulement un parti comme les autres ? Il était déjà difficile de le penser avant les événements de Syrie. Le *Hezbollah* qui présentera des candidats aux élections de 2018 inscrit son action dans le contexte régional plus large et subordonne directement sa conduite et ses objectifs au cadre délimité par les rapports de force régionaux et la position centrale qu'y occupe l'Iran. Le *Hezbollah* n'est plus seulement un parti d'élus, de cadres dirigeants ou surtout de militants comme à l'origine. Il agrège autour de lui un réseau fortement articulé qui assure des fonctions qui sont normalement celles d'un État. C'est, en somme, un parti polymorphe qui synthétise et vise sous une forme partisane une finalité étatique. Sa visibilité la plus assurée cependant est celle que lui a donné son engagement dans la guerre syrienne. Le parti de la résistance est devenu une armée régionale.

En se déployant sur un plan militaire à une échelle inusitée, le *Hezbollah* a accédé au statut d'unité intégrée des armées syrienne et iranienne. Sa fonction change. En réalité, depuis la consolidation de la ligne de front, le contrôle opéré par le *Hezbollah*, avec l'armée syrienne et les éléments de la Brigade

al-Qods, assigne au parti une mission de veille et de contrôle stratégiques. Ce qui apparaissait comme un rôle complémentaire du *Hezbollah* en coordination avec les autres unités armées soutenant le régime du Président *Bachar al-Assad* est devenu un rôle intégré. Avec la chute d'Alep, le 22 décembre 2016, et la sécurisation d'une ligne défensive tout le long d'un tracé s'étendant du nord de la Syrie au sud du Liban et jusqu'au Golan, un protectorat militaire iranien s'est fortement établi. La mission stratégique du *Hezbollah*, mission dominante au regard des événements, prolonge la perspective de la vision iranienne pour la région depuis les gains engrangés dans la campagne militaire victorieuse de Syrie.

Prendre la mesure de la transformation du *Hezbollah* en parti-armée d'une scène régionale en pleine recomposition, c'est accrédi ter que pour lui, au moins, les élections à venir ne sont pas des élections comme les autres. De toutes les parties et les partis qui participeront au scrutin législatif de 2018, le *Hezbollah* seul a la vision politico-militaire d'un avenir libanais lié à l'hinterland syro-irako-iranien. Son agenda est régional et sa perception de l'environnement s'inscrit dans la logique de la lutte entre axes régionaux. C'est dire que, à l'encontre de tous les partis libanais, ce qu'escompte le *Hezbollah* est d'abord la stabilisation d'un pilier de puissance lié à l'Iran et reconnu comme une composante constitutive du système de pouvoir libanais. On est loin de la « distanciation » comme orientation de la politique étrangère libanaise. En discuter reste toujours possible. Mais la force du fait accompli a dessiné pour longtemps les contours d'un rapport de force établi de haute lutte, contre toutes les Cassandre qui prédisaient la défaite du *Hezbollah* sur les champs de bataille de Syrie.

Enfin, troisième élément fondamental de l'équation régionale : la perpétuation de la confrontation sunnite/chiite, en réalité du conflit entre l'Iran et l'Arabie saoudite. La guerre gagnée régionalement par l'Iran, avec l'appui russe, manifeste avec éclat le triomphe du camp qui visait d'abord à maintenir au pouvoir le président syrien *Bachar al-Assad*. La défaite de l'*État islamique*, le retournement de position de l'Arabie Saoudite et des pays du Golfe contraints de lâcher les djihadistes qu'ils aidaient en sous-main en vue de miner le pouvoir syrien, laissent les puissances régionales sunnites sans projet de substitution pour contrecarrer l'Iran. Avec la guerre du Yémen, la confrontation saoudo-iranienne prend un tour encore plus dur. Dépitée, l'Arabie Saoudite voit ses adversaires au Liban à savoir les forces du 8 mars, continuer à diriger le pays avec un président du Conseil, Saad Hariri, qui est pourtant acquis à Ryad et en même temps à la tête d'un gouvernement auquel participe le *Hezbollah*. Le coup de colère du Prince héritier Mohammad Ben Salman, sa séquestration du président du Conseil en novembre 2017, auront manifesté la réalité de cette rivalité. Parrains du gouvernement Hariri d'unité nationale formé en décembre 2016, et dans lequel le *Hezbollah* s'engageait à nouveau à respecter le principe de distanciation à l'égard des axes régionaux et des conflits, l'Iran et l'Arabie Saoudite révélaient à présent au grand jour leur rivalité. En réalité, c'est l'Arabie Saoudite, lasse de couvrir par le biais de son protégé libanais les menées du *Hezbollah* en Syrie, qui n'avait rien trouvé de mieux que de forcer le président du Conseil à démissionner, après l'avoir retenu à Riyad. Ce dernier avatar des rapports saoudo-iraniens ne sera sans doute pas la dernière manifestation d'une tension qui ne cesse de croître. La fin de l'épisode de séquestration du Président Saad Hariri inaugure une série de confrontations à venir. L'opposition féroce

à l'Iran englobe une série d'États dont les États-Unis, l'Égypte et Israël. Elle oppose deux islams, mais surtout deux pôles d'influence et d'hégémonie régionale. Bipolarité inattendue. L'ancienne, à l'époque de Nasser, opposait deux sunnismes. Sur le plan libanais, cette nouvelle donne se complique avec l'alliance majeure sans conteste et conclue le 6 février 2006, de manière anticipatrice, entre le *Courant patriotique libre* du Général Aoun et le *Hezbollah* de Hassan Nasrallah. Alors que les rapprochements politiques dans la vie politique libanaise ont une courte durée, ce rapprochement entre les deux mouvements politiques libanais aura résisté au temps. A l'évidence, le Général Aoun aura trouvé son intérêt dans cette alliance stratégique qui devait le conduire à la présidence de la République. Quant à Hassan Nasrallah, il donnait à son mouvement une couverture maronite impensable quelques années auparavant. En laissant son allié maronite vanter auprès de son opinion les qualités de la « présidence forte », le *Hezbollah*, maître du temps et des lieux, s'est acheté la paix politique interne qui lui a permis de vaquer à ses entreprises guerrières.

La nouvelle loi électorale

C'est dans ce contexte que surgit la nouvelle loi électorale n°44/2017 du 17/06/2017. Promesse de campagne du candidat Michel Aoun, elle est le fruit d'un compromis caractéristique de la vie politique libanaise et moyen terme entre ceux qui, durant l'intermède de vacance du pouvoir après le départ du Président Michel Sleimane, voulaient s'entendre sur un *package deal* incluant tout à la fois un accord sur un candidat à la présidence de la République, sur le candidat à la présidence du Conseil et sur le vote de la loi électorale, et ceux qui préféraient procéder à l'élection présidentielle et voter ensuite la loi électorale. Une

autre solution proposée comme une possibilité alternative eût été de proroger pour une quatrième fois le mandat de la Chambre des députés. Mais cette solution qui aurait arrangé les affaires de nombreux hommes politiques arguant, une fois de plus, de l'impossibilité de procéder sereinement à des élections dans un contexte national et régional troublé était une raison de plus pour l'opinion publique de se défier d'une classe politique immobile et inamovible bénéficiant d'une prime de situation indéfinie. Déjà mise en question, la légitimité de l'Assemblée nationale aurait volé en éclats. En s'engageant à faire voter la loi électorale dans la foulée de son élection, le candidat Michel Aoun a sans doute, avec l'aide de son allié du *Parti de Dieu*, facilité grandement le dénouement des choses. L'adoption de la loi électorale comme préalable à toute élection, présidentielle ou législative, aurait été très certainement un facteur de blocage de la sortie de crise. Car la question du découpage des circonscriptions territoriales, couplée à celle du choix du type de scrutin, majoritaire ou proportionnel, aurait divisé la classe politique et retardé la reprise d'une vie institutionnelle normale. C'est pourquoi, l'élection de Michel Aoun acquise, les principaux coalisés qui avaient travaillé à son succès s'attelèrent à l'élaboration d'un projet de loi électorale consensuel. Ce projet couronnait en réalité les efforts conjugués des factions chiite, sunnite et chrétienne (en dehors du parti des *Kataëb*) qui avaient appuyé le nouveau pouvoir. A la vérité, comme par apaisement, le projet aura pris soin de rassurer autant que faire se pouvait les opposants politiques et les esprits sceptiques, en les assurant que leurs intérêts seraient pris en compte. Ainsi en est-il allé pour la préfiguration de la liste emmenée par le leadership druze dans le Chouf, ou de la grande liste à dominante chrétienne dans la circonscription regroupant les *casas* du Nord, du Koura, Batroun, Zgharta et Bécharré- ou

encore du transfert du vote minoritaire chrétien de Beyrouth II (ex Beyrouth-Ouest à dominante musulmane) à Beyrouth I (ex Beyrouth-Est à dominante chrétienne) etc... Le vote, le 16 juillet 2017, à l'unanimité des députés ayant pris part au scrutin, soit 115 députés - la Chambre est composée légalement de 128 députés - leur nombre actuel s'élève à 127 avec la mort du député de Jezzine Michel Hérou - de la nouvelle loi aura entériné des terrains d'entente préalablement dessinés et taillés en fiefs électoraux ajustés aux intérêts partisans.

Comment se présente la loi électorale nouvelle ? Entre le choix d'un scrutin proportionnel avec le pays tout entier érigé en unique circonscription (voulu par les partis à dominante chiite) et le retour à l'élection au scrutin majoritaire au niveau dit de la « petite circonscription » ou « district » à savoir le *caza* à la base de la loi électorale de 1960 (qui avait la faveur en particulier des partis chrétiens), la loi électorale s'est orientée vers une formule politique moyenne, de compromis. Elle procéda à un partage du territoire en quinze circonscriptions, regroupant les 26 *caza* qui servent à établir comme auparavant le nombre de sièges alloués aux communautés, opta pour un scrutin proportionnel de liste dans le cadre des nouvelles circonscriptions et non comme signalé plus haut au plan national mais le mâlina d'un vote majoritaire désigné sous le nom de « vote préférentiel ». Le « vote préférentiel », trouvaille du génie libanais de la complication et de la connivence communautaire, est la possibilité donnée à l'électeur de voter outre pour la liste de son choix, pour un candidat « préféré ». Cette voix dite « préférentielle » permettrait de départager les candidats d'une même confession appartenant aux listes habilitées et briguant le même siège au niveau du *caza*. Ainsi, la liste majoritaire l'emporterait au prorata des voix

obtenues au plan de la liste régionale – les quinze circonscriptions découpées à l’occasion de cette nouvelle loi - en tenant compte du quotient électoral établi entre les sièges à pourvoir et le nombre des votants. Serait pris en compte de manière décisive toutefois le vote préférentiel qui établirait le rang, et donc le ou les vainqueurs, des candidats briguant le siège ou les sièges dévolus à leur communauté au plan de la petite circonscription ou *caza*. (Voir sur les détails de la loi et les commentaires qu’elle peut appeler le [compte- rendu](#) de la conférence organisée par le Maison du Futur en date du 14 décembre 2017).

Qu’on ne cherche pas dans une telle construction l’effet d’une rationalité politique complexe. Il n’y en a pas. Le vote préférentiel est inconnu des systèmes électoraux en usage dans le monde. La fabrication de la loi électorale relève d’une rationalité politicienne notamment dans « l’invention » du vote préférentiel qui apparaît comme une prime voire un « bonus » à la notabilité voire à un candidat qui serait pénalisé par la présence de grands partis imposant leurs candidats. Dans ce cas, mais ce n’est qu’une hypothèse à vérifier à l’usage qu’en feront les électeurs, par le biais du vote préférentiel l’électeur volerait pour le candidat de sa communauté qui aurait dans l’absolu sa préférence et limiterait le poids automatique des candidats de partis. La logique de liste respecte la répartition des sièges et la logique du vote préférentiel celle du choix communautaire en supposant par exemple qu’un électeur maronite, sunnite ou druze accordera son vote préférentiel à un candidat de sa propre communauté, maronite, sunnite ou druze. Cette approche serait comme un lot de consolation à ceux qui avaient voulu lors de débats survenus lors de la campagne des précédentes législatives que le vote soit directement communautaire : l’électeur votant obligatoirement

pour un candidat de sa communauté. Ce projet dit « loi orthodoxe » (car porté en 2013 par des politiques appartenant à la communauté grecque- orthodoxe) n'avait pas été retenu. L'autre hypothèse alternative de l'usage du vote préférentiel serait celle où ce dernier viendrait renforcer les voix d'un candidat *outsider*, marginal par rapport aux clivages politiques dominants, menant une campagne de protestation ou de témoignage ou figurant sur une liste représentative de la société dite civile, liste non issue de la notabilité locale ou partisane. La percée politique des listes de la société civile lors des élections municipales notamment à Beyrouth avait créé la surprise. Il est peu probable que dans le système électoral proportionnel hybride nouveau un candidat de la société civile, par ailleurs peu organisée, puisse être élu. Mais ce n'est là que pure supposition en attendant de voir ce que donnera l'application concrète de la loi électorale. Sans exclure hélas l'usage que la corruption et l'achat des voix pourront faire de cette aubaine qu'est le vote préférentiel...

Ainsi, à part que pour la première fois, le Liban adopte une loi qui préfigure un vote à la proportionnelle mais par circonscriptions et panaché d'un vote majoritaire par le biais du vote dit préférentiel qui annule grandement les effets recherchés par le recours à la proportionnelle, notamment l'émergence d'un plus grand nombre de nouveaux arrivants qui n'appartiennent pas à la classe politique en place, rien ne change substantiellement. Constatons d'abord que l'on a écarté un projet raisonné, prêt à l'usage, celui que la Commission présidée par l'ancien ministre Fouad Boutros a présenté en 2006, et structuré de façon que le vote à la proportionnelle se double en partie d'élections obtenues en partie d'un vote majoritaire. Quoi qu'il en soit, et en résumé, le vote envisagé par la nouvelle loi reste communautaire, il n'existe

pas par ailleurs de quota féminin, la majorité électorale n'est pas abaissée et demeure fixée à 21 ans, les règles de financement des élections restent aussi floues et limitées qu'auparavant. Plus grave, l'inégalité des citoyens devant la loi électorale est flagrante : les députés seront élus par un nombre de votants très variable selon les circonscriptions. Les six députés représentant les Libanais de l'étranger prévus par loi électorale ne feront finalement partie de l'hémicycle qu'en 2022, même si les Libanais pourront voter de l'étranger. Enfin, la *Commission électorale nationale indépendante* ne verra pas cette fois le jour. La révolution électorale n'aura donc pas lieu. L'électeur libanais attendra cette fois encore. Reste une seule question, cruciale celle-là : que peut-on escompter d'élections se déroulant dans le contexte régional et de la législation électorale analysés plus haut ? Au fond : des élections pour quoi faire ?

Le paysage politique libanais

La réponse à une telle question ne peut venir que du rapport de force qui s'est établi progressivement à présent, à la veille de la consultation électorale.

Le rapport entre les forces politiques au Liban s'est considérablement modifié durant ces dernières années. Les forces politiques qui composent la scène libanaise n'ont pourtant pas connu d'évolution notable. Les protagonistes de la guerre libanaise composent aujourd'hui la scène politique. Toutefois, ce sont les alliances qui ont été nouées depuis la libération du territoire national et le départ des armées, israélienne et Syrienne qui ont modifié la donne. La grande division qui avait semblé se dessiner distinguant entre le camp dit du 14 mars, en majorité sunnito-druzo-chrétienne, opposé à la Syrie, et le camp du 8 mars

fidèle à la Syrie représentant essentiellement les partis et notables de la communauté chiite mais aussi les *Marada* du Nord avec les partisans de Sleiman Frangieh et certains partis, minoritaires, à forte composante idéologique comme le Parti communiste, le *Baath* ou le *Parti syrien national social* (PSNS) s'est délitée. La binarité politique propre traditionnellement à la vie politique libanaise (*Destour/Bloc National ; Helf/Nahj ; Front Libanais/Mouvement national*) ne s'est pas poursuivie dans le Liban de l'après-Taëf. Le leadership traditionnel qui constituait le cartel des notables ou des familles traditionnelles survit dans certaines régions. Souvent se mêlent inextricablement la lignée partisane et la lignée familiale comme pour les Gemayel, les Joumblatt, les Frangieh, ou aujourd'hui les Hariri, et dans une moindre mesure les Karamé, les Arslan et les Salam qui ne sont pas structurés formellement en partis à teneur idéologique. Ces lignées sont présentes dans les calculs et combinaisons électoraux. Mais depuis l'occupation syrienne et la domination de Damas c'est la logique des alignements régionaux qui l'a emporté sur la logique des affiliations, idéologiques, locales ou familiales. Et de fait, aujourd'hui, la vie politique libanaise se structure autour des axes régionaux. La distinction devenue floue entre les mouvements du 8 et du 14 mars a épousé ce clivage régional. Jamais depuis le retrait des forces étrangères en 2000 et 2005, le Liban n'aura été aussi symboliquement violenté par l'humiliation d'un Président du Conseil sous influence de Riyad et la domination d'un État passé sous la tutelle de Téhéran. Ce sont ces alignements qui prédominent. C'est eux qui dictent les rapprochements et les alliances que les prochaines élections vont donner à voir. Sinon comment comprendre que les listes composées procèdent à des alliances difficiles à comprendre : ainsi les *Forces libanaises* de Samir Geagea hostiles à l'axe irano-syrien et proches de l'Arabie

saoudite vont s'allier au *Courant patriotique libre* du Général Michel Aoun et de son gendre Gebran Bassil, liés par un pacte de gouvernement avec le *Hezbollah*. Dans certaines régions où les chrétiens sont minoritaires, leurs candidats se recruteront au sein de partis laïques et sécularisés mais figureront pour être élus sur des listes du *Hezbollah*. Il est vrai que dans ce cas l'opposition à Israël peut expliquer la logique du choix électoral.

Toutefois, quoi qu'il en soit des alliances politiques électorales, de leur respect ou de leur non-respect au gré des circonstances et des circonscriptions, la composante du pouvoir libanais qui sera confortée par les élections à venir, se structurera essentiellement autour de cinq formations partisans, présentes dans le gouvernement de Saad Hariri et qui ont vocation à perpétuer l'équilibre précaire mais résilient jusque-là sur lequel repose le pouvoir au Liban aujourd'hui.

Le parti *Amal* structure un vote populaire chiite, et mobilise ses adhérents autour d'un chef charismatique qui a su s'attacher une clientèle politique de partisans grâce aux multiples services rendus au niveau de l'emploi notamment dans le secteur public.

Le *Courant patriotique libre* rassemble une clientèle chrétienne des classes moyennes voire défavorisés autour d'un chef charismatique, Michel Aoun, qui mise avec insistance sur la fierté retrouvée des chrétiens, forts de leurs nouvelles alliances et du regain de leur rôle sous son égide sans cesse rappelée, de « président fort ».

Le *Hezbollah* aurait gagné le titre de parti dominant dans le cadre d'un système parlementaire démocratique classique. Parti de partisans aguerris, structurés autour d'une idéologie à forte

consonance religieuse et sacrificielle, il peut compter sur une masse fortement disciplinée et sensible au charisme de son chef. C'est sans conteste un parti qui surplombe tous les autres et qui possède une stratégie et un agenda qui dépasse le seul Liban.

Le parti des *Forces libanaises* a su en s'intégrant dans l'ensemble des formations et des personnalités qui ont constitué le courant du 14 mars. L'accent mis sur la défense de la présence chrétienne, la formation de ses cadres militants font de lui un parti à forte mobilisation idéologique, soudé autour d'un chef incontesté.

Le parti du *Mostakbal* a une visibilité plus grande de par la notoriété de son chef, le sunnite Saad Hariri. Bien que composite et dispersé, le sunnisme politique conserve une force de polarisation qui n'est pas négligeable. Si Saad Hariri se détache, des personnalités de proue jouent un rôle éminent tels que Fouad Siniora (à Saïda), Najib Mikati, Mohammad Safadi ou Omar Karamé (à Tripoli) ou Tammam Salam, Fouad Makhzoumé (à Beyrouth). Une curieuse mutation du leadership sunnite a conduit des personnalités du monde financier, à la tête de fortunes très importantes, à assumer le leadership de la communauté. Avec la disparition de Rafic Hariri, aucun chef politique sunnite ne s'est imposé au plan national en dehors de la forte présence de Saad Hariri. En ce qui concerne les relations avec le monde sunnite ambiant, les choses se sont compliquées. La relation avec la Syrie est déséquilibrée depuis l'assassinat de Rafic Hariri, elle est tendue avec l'Arabie saoudite depuis le dernier épisode du déplacement de Saad Hariri à Riyad et la traditionnelle mobilisation de la communauté autour de la cause palestinienne a été captée depuis fort longtemps par le Hezbollah.

Dans un pays de pluralisme communautaire, nul ne saurait être

exclu durablement de la participation politique. En singularisant certaines forces de mobilisation du paysage politique, on ne peut faire fi de l'autorité d'un Walid Joumblatt sur la communauté druze et son rôle national. Dans le contexte électoral, le poids du chef du *Parti progressiste socialiste* compte. La stabilité du Chouf est pour lui l'essentiel sans l'amener à renoncer à des positions plus largement nationales. De la même manière, un ensemble de notabilités diverses maronites, grecques orthodoxes ou catholiques, arméniens à Beyrouth, à Zahlé, dans le Koura, à Jezzine ou dans le Metn pèseront de leur poids. Un parti chrétien d'importance, les *Kataëb* s'est aussi singularisé refusant de jouer le jeu du pouvoir et se recentrant sur les demandes de la société civile dont il se veut le porte-parole. Il inaugure une approche nouvelle de la vie politique qu'il faudra observer en la couplant avec la montée en puissance d'une société civile exaspérée par l'incurie et la gabegie.

De cette situation émerge toutefois ce qu'on pourrait appeler un cercle de pouvoir, resserré autour de partis nationaux populistes comme *Amal* ou le *Courant patriotique libre* ou à mobilisation idéologique comme le *Hezbollah* ou les *Forces libanaises* dont l'alliance chaotique maintient vaille que vaille le navire libanais à flots. Ces partis sont les principaux acteurs et bénéficiaires de l'action politique. Il s'est constitué autour de ces quatre pôles de la vie politique, auxquels il faut associer un pôle druze et un pôle sunnite celui du *Courant du Mostakbal* affaibli mais participant sans conteste à la gestion du pays, un pacte d'alliances qui est tout à la fois réseau de partage d'influence, de répartition des rôles et des retombées économiques qui fait oublier le paisible Liban des théories du système consociatif (*tawafuqi*), cher à la politologie libanaise. C'est aujourd'hui non pas un pacte

communautaire, avec programme électoral ou à finalité politique, mais une polyarchie extractive (elle extrait et se répartit le pouvoir et les richesses) qui est concernée au premier chef par les élections. Elle en escompte une seule chose, que cette consultation électorale conforte le rapport des forces existant et l'état des choses. La poursuite d'intérêts privés fera oublier la gravité de la situation et l'environnement régional menaçant. Pas pour tout le monde toutefois. A l'évidence, le grand vainqueur de ces élections sera le Hezbollah qui aura, quels que soient les résultats chiffrés et le nombre de députés obtenus, réussi, en poursuivant ses fins sécuritaires et militaires au Liban et dans la région à ne pas rompre les équilibres internes libanais et à se préparer à la grande confrontation régionale annoncée.

Les consultations électorales sont nécessaires pour la vie démocratique d'une nation. Il faut les entreprendre et en accepter l'issue, même dans une démocratie à éclipses comme le Liban qui les pratique désormais de manière intermittente et imprévisible. Même si le citoyen, premier consulté, sera le dernier écouté. Elles ne conduisent pas toujours à provoquer les changements espérés, et elles peuvent donner parfois hélas de la légitimité aux rapports de force établis et conduire à la reconnaissance obligée des faits accomplis. Tout comme elles peuvent faire entendre les craquèlements du système politique, les souffrances des populations et la nécessité d'aller vers la démocratie.

Joseph MAÏLA est professeur de relations internationales, de géopolitique et de médiation internationale à l'École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales (ESSEC) à Paris. Il a été Recteur de l'Université catholique de Paris.